REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Côtes d'Armor

## Commune de PLESSALA

Nombre de membres afférents au Conseil : 19 Nombre de membres en exercice : 18 Ayant pris part à la délibération : 14 Date de convocation : 03 novembre 2015

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de **PLESSALA** 

## Séance du 12 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le douze novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLESSALA, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joseph SAUVE, Maire.

Etaient présents: Monsieur Joseph SAUVÉ, Madame Marie-Thérèse MASSOT, Monsieur Hubert PRISE, Madame Roselyne ROCABOY, Monsieur Yvon BEUREL, Madame Marylène PRISÉ, Messieurs Daniel GRÉPAT, Guy ROUILLÉ, Michel MOISAN, Alain HUET, Madame Jocelyne AIGNEL, Monsieur Olivier HANDAYE, Mesdames Delphine RAULT, Maryline AIGNEL.

Absents: Madame Karine DIEULESAINT ayant donné pouvoir à Monsieur Yvon BEUREL, Monsieur Thomas SOULABAILLE ayant donné pouvoir à Madame Roselyne ROCABOY, Madame Reçu à la Préfecture Fabienne SCEUIL, Monsieur Julien SAGORY. des Côtes d'Armor le

Secrétaire de séance : Monsieur Hubert PRISÉ.

O7 DEC 2015-11-106 - SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale, de la République (NOTRe) prévoit la mise en œuvre de nouveaux schémas départementaits de coopération intercommunale (SDCI), documents de programmation destinés à servir de référence à l'évolution de la carte intercommunale de chaque département, pour le 1er janvier 2017.

Le Préfet des Côtes d'Armor a présenté son projet de SDCI à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) le 13 octobre 2015. Son projet se veut ambitieux en diminuant le nombre d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de 30 à 9 dans le département. En effet, la loi NOTRe, en relevant le seuil minimal de population des EPCI à fiscalité propre de 5000 à 15 000 habitants, vise à réorganiser les intercommunalités à un seuil d'habitants correspondant aux réels bassins de vie des citovens et organiser les services publics de proximité sur un territoire plus cohérent.

Le Préfet propose alors les neuf grands regroupements suivants :

- CC Quintin Communauté + CC Centre Armor Puissance 4 + Saint Brieuc Agglomération + CC Sud Goëlo.
- CC Lanvollon Plouha + CC du Leff,
- Lamballe Communauté + CC Arguenon Hunaudaye +CC Pays de Moncontour + CC Pays de Du Guesclin + CC Côte de Penthièvre,
- CC Pays de Matignon +CC Plancoët Plélan.
- Dinan Communauté + CC Pays de Caulnes + CC Rance Frémur.
- Cidéral + CC Hardouinais Mené + CC Mené + communes de Mûr de Bretagne et Saint-Connec,
- Lannion Trégor Communauté + CC Haut Trégor +CC Presqu'île Lézardrieux,
- Paimpol Goëlo + CC Pontrieux Communauté + Guingamp communauté + CC Pays de Bégard + CC Belle Isle en Terre + CC Bourbriac,
- CC Kreiz Breizh + CC Callac Argoat.



Par ailleurs, le SDCI comporte aussi une partie visant à rationaliser les syndicats dont l'objectif est atteint ou sans activité depuis deux ans et ceux dont le périmètre est identique avec celui de l'EPCI à fiscalité propre.

Après avoir présenté ce projet à la CDCI, le préfet demande aujourd'hui aux communes et EPCI de prononcer un avis sur ce schéma.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Par 15 voix pour et un bulletin blanc,

• EMET un avis favorable sur le SDCI des Côtes d'Armor.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

